

C'est pourquoi, qu'aucune personne d'aucun rang ou condition, n'ose en quelque lieu et en quelque langue que ce soit, rééditer ou lire et conserver le susdit ouvrage condamné et défendu, mais qu'on sache que l'on est tenu, sous les peines indiquées dans l'Index des livres prohibés, de le remettre à l'Ordinaire du lieu ou aux Inquisiteurs des doctrines hérétiques.

Nous, soussigné, secrétaire de la Sacrée Congrégation de l'Index, ayant fait part de cette condamnation à Notre Très Saint Père le Pape Léon XIII, Sa Sainteté a approuvé ce décret et en a ordonné la promulgation.

En foi de Quoi, etc.

Donné à Rome le 19 décembre 1896.

ANDRÉ CARD. STEINHUBER,

Préfet.

FR. MARCOLINUS CICOGNANI, O. P.,

Secrétaire,

La Question scolaire en Belgique 1879

Nous commençons aujourd'hui la publication d'un chapitre d'histoire contemporaine, qui ne peut manquer d'intéresser vivement nos lecteurs, surtout dans les circonstances actuelles. Au moment où le Canada entre dans une crise identique à celle de la Belgique en 1879, il importe de connaître les grandes lignes de cette lutte qui a fini, comme elle finira ici, par le triomphe des écoles catholiques. Après avoir lu ce qui s'est passé en Belgique, en pareille circonstance, on comprendra mieux ce qui va se passer au Canada. On apprendra à ne s'étonner de rien, à ne rien craindre quand on lutte pour une cause sacrée, à ne pas se laisser décourager par les écoles et les contretemps qui arrivent inévitablement. Bien que le gouvernement belge fût presque tout puissant à cette époque, soutenu par les loges maçonniques, il a fini par succomber pour ne plus se relever. Il préparait son cercueil pendant qu'il travaillait à enterrer la question scolaire.

“ Abordons le récit d'un incident d'autant plus pénible au cœur de Léon XIII, que le coup lui vient d'un pays qui lui est particulièrement cher : la Belgique. Le peuple belge, hâtons-nous de le dire, toujours foncièrement catholique dans sa presque unanimité, n'y fut pour rien, et le gouvernement, alors au pouvoir, a seul la responsabilité du conflit diplomatique qui se